



Réf. Farde e-Assemblées : 2406777

N° OJ : 117

Projet d'Arrêté - Conseil du 31/05/2021

Objet : Complexe Wittouck, rue Louis Wittouck 46 à 1020 Bruxelles.- Convention d'occupation précaire dans le cadre d'un chantier.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale,

Vu que le Maître de l'Ouvrage s'est vu octroyé un Permis d'Urbanisme pour la rénovation de sa maison, rue Louis Wittouck 48 à 1000 Bruxelles. Notons, parmi ces travaux de rénovation, le remplacement des châssis bois par de nouveaux châssis en bois et la modifications des baies sur le pignon mitoyen, qui sont les travaux qui font le sujet de la présente demande d'occupation précaire;

Vu que la réalisation de ce chantier, qui a été confiée à l'Entrepreneur, nécessite l'accès à la face extérieure du pignon, et plus particulièrement à la parcelle privative, mitoyenne au projet, détenue par la Ville de Bruxelles (voir plan cadastral et schémas explicatifs en annexes);

Vu qu'il est de l'intérêt des 3 parties que ce chantier puisse se dérouler dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais afin de voir le projet se réaliser au plus vite.

Sur proposition du Collège et Bourgemester et Echevins,

Décide :

Article unique : d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles, MM. Truong Son et Vien Giac HA THUC, propriétaires du bien sis rue Louis Wittouck 48 à 1020 Bruxelles et l'entreprise «DD-ISOLATION» (srl Pro Immo Life) représentée par M. Philippe DECOURTY.

Annexes :

[Convention d'occupation précaire - Wittouck FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)